

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames et messieurs

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers délégués, Yveline BONNET, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT, Conseillers Municipaux.

### **Absents excusés :**

France COSTA-TORRO a donné pouvoir à Annie POISSON,  
Vincent ARNAUD a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,  
Julie MESNIL a donné pouvoir à Catherine POT,  
Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Cédric ASSELINE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Annie POISSON est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription des deux questions diverses suivantes :

- Fonds d'Aide aux Jeunes.
- Demande de prise en charge d'une facture de résiliation facture eau et assainissement.

Monsieur le Maire précise qu'après la clôture de séance, aura lieu une réunion de travail pour la présentation du projet multi-sites multi-sports.

### **Point sur l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire précise le retrait du point relatif à la réalisation d'un emprunt de 460 000€ pour les travaux de l'Eglise du bourg : il précise que les banques sollicitées ont répondu, mais que les taux peuvent bouger d'ici septembre, la trésorerie étant pour l'instant suffisante, il est préférable d'attendre de nouvelles propositions.

### **Informations :**

Monsieur le Maire rappelle que suite au dernier conseil, des réactions de certains commerçants ont été publiées, il propose le communiqué suivant :

« LA COMMUNE ACCOMPAGNE LES COMMERÇANTS, LES ARTISANS ET LES PROFESSIONS LIBÉRALES

Les élus sont attentifs à toutes les demandes des habitants, commerçants, artisans, professions libérales, visiteurs et touristes.

Lors du Conseil Municipal du 9 juin 2023, plusieurs élus ont fait des remontées de terrain suite à diverses conversations avec les habitants, les touristes et les visiteurs. A aucun moment, le Conseil n'a reproché quoi que ce soit aux commerçants, aux artisans et aux professions libérales. Et pour cause, depuis 3 ans, la municipalité en a aidé plus de 40 (soit environ un commerce sur deux) sur les 3 pôles sans ménager les efforts et sans parti pris : extension et sécurisation des terrasses, traçage de places de stationnement et d'arrêts minute, aide pour la mise en place de la fibre, nettoyage aux abords des commerces, aide à l'installation ou à l'agrandissement de commerces, de food-trucks et de distributeurs, stockage de marchandises et de matériels au centre Technique.

Le manque de logements pour les saisonniers, les apprentis et les jeunes couples est un frein pour leur recrutement. C'est pourquoi la municipalité est mobilisée sur cette problématique comme annoncé lors de la réunion publique du 14 octobre 2022. Plusieurs actions sont initiées : résidence Le Câtelet, projets avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et les bailleurs sociaux, réhabilitation de bâtiments communaux.

La Mairie a déjà organisé plusieurs rencontres avec les commerçants, les artisans et les professions libérales et continuera le dialogue pour le bien de tous.

Les élus sont à votre écoute. »

Le Conseil Municipal valide ce communiqué.

Bertrand LADUNE demande si ce communiqué sera inscrit dans le compte rendu et dans la presse ?

Monsieur le Maire lui répond que ce sera en effet précisé dans le compte rendu et donc relayé dans la presse.

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire rappelle que le devenir du presbytère avait été évoqué en raison du départ du curé.

Suite à l'article paru dans la presse, le curé, M. NAVET, qui gèrera les paroisses de Bricquebec, Barneville-Carteret, Valognes, Montebourg et Saint Sauveur le Vicomte a appelé Monsieur le Maire. Il lui a précisé qu'il y aura toujours une messe célébrée le dimanche à Barneville-Carteret, à 9h15 en basse saison et à 11h00 en haute saison.

Le presbytère sera libéré pour le mois novembre. Suite aux discussions sur le devenir de ce bâtiment, des travaux de transformation en logements pour les saisonniers pourraient être réalisés afin qu'il soit opérationnel pour la prochaine saison estivale 2024.

Il précise à ce sujet, qu'une réflexion est également menée pour des transformations sur d'autres bâtiments : un logement au-dessus de La Poste, dans un local au Centre Technique et au rez-de-chaussée de la Maison des Roulants. Les devis sont attendus afin de pouvoir établir des demandes de subventions.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 - Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal**

Deux décisions ont été prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire :

Décision n°4-2023 :

**Signature d'un avenant n°1 Biard Roy – Marché Eglise – Lot n°5 Paratonnerre**

Le coq du clocher, déposé, présente des traces importantes de radioactivité, il doit donc être changé :

« La signature de l'avenant n° 1 avec l'Entreprise BIARD ROY pour les travaux de restauration de l'Eglise Saint Germain d'Auxerre – Lot n°05 paratonnerre – relatif à la fourniture d'un coq fait main, à l'identique de l'existant qui est contaminé pour un montant de 1 850.00€HT.

Le nouveau montant du marché est porté à 12 397.00€HT. »

Bertrand LADUNE demande si ce nouveau prix comprend l'enlèvement des déchets ? Monsieur le Maire lui répond que tout est compris, l'entreprise BIARD ROY a tous les agréments pour ces travaux spécifiques.

Catherine POT demande si d'autres paratonnerres pourraient être concernés sur la commune ? Il doit en effet y en avoir un sur la chapelle Saint Louis. Yveline BONNET précise qu'il a été réparé.

Au sujet de l'Eglise, Monsieur le Maire précise que sur un tel édifice et compte tenu des travaux engagés, il y aura d'autres avenants, au fur à mesure des découvertes, comme par exemple sur la maçonnerie, mais également des moins-values sur les travaux intérieurs.

Décision n°5-2023 :

**Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la Chapelle Saint Louis.**

La signature du contrat de maîtrise d'œuvre complète pour les travaux de restauration de la Chapelle Saint Louis avec l'Atelier PAQUIN Architecte, Architecte du Patrimoine, à Avranches pour un montant de 9 951.48€TTC.

Monsieur le Maire rappelle qu'Arnaud PAQUIN a accepté cette mission car il est présent sur le site de l'Eglise du bourg. Il vient en effet d'Avranches et profitera d'être présent pour suivre les deux chantiers. Les entreprises étant présentes sur l'église, les travaux seront terminés en même temps. Les devis sont en attente.

Yveline BONNET donne quelques explications sur les travaux à réaliser, suite au diagnostic effectué :

- Lors de l'enlèvement des enduits ciment, des fissures ont été constatées à la base de la voute : à réparer.
- Pose de trois tirants, dont un côté sacristie, moins visible.
- Travaux sur la voute
- Tous les murs seront réenduits.
- Mise en sécurité de l'accès PMR.
- A l'extérieur, au niveau de la sacristie : pose d'un récupérateur d'eau pour limiter l'humidité.

Pour le transfert évoqué de la chapelle de l'église de Carteret vers l'église de Barneville-Bourg, deux entreprises sont venues évaluer ce travail. Les devis sont attendus. Le poids de l'autel a été estimé à 4 tonnes.

Bertrand LADUNE se demande si cette charge pourra être supportée à l'intérieur de l'église.

Monsieur le Maire reviendra devant le Conseil Municipal sur ce point lorsqu'il aura toutes les informations.

## **2. Installation Nouvelle élue et modification des commissions municipales**

Monsieur le Maire rappelle que Jacqueline HOUGHTON a présenté sa démission du Conseil Municipal le 20 juin 2023 et qu'il l'a acceptée. C'est donc Florence PEYROT, suivante sur la liste de Monsieur le Maire, qui va prendre place au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et elle est applaudie par l'ensemble de ses collègues.

Elle souhaite intégrer les commissions : Voies douces, Travaux et Comité de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel. Le Conseil Municipal valide la nouvelle composition des commissions ci-dessus citées.

Monsieur le Maire informe d'un nouveau membre dans la commission voies douces : Monsieur Jean-Pierre RONDEAU.

Bertrand LADUNE souhaiterait que l'ensemble du Conseil Municipal remercie Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT et Jacqueline HOUGHTON pour leur engagement pendant ces trois années. Il précise que vu le contexte actuel, il devient compliqué de s'investir dans la vie publique.

Monsieur le Maire a écrit aux deux élues démissionnaires et les a personnellement remerciées pour leurs actions.

Bertrand LADUNE demande s'il est possible de connaître les raisons de la démission de Jacqueline HOUGHTON, est-ce en rapport avec le départ de Martine LE ROUX GRAND-GUILLOT. Monsieur le Maire lui répond que bien que les deux démissions aient eu lieu à quelques semaines d'intervalle, elles ne sont pas liées et que la démission de Jacqueline HOUGHTON est pour raisons personnelles.

Bertrand LADUNE demande également si Monsieur le Maire a des nouvelles de Cédric ASSELINE, il espère que son absence ne soit pas pour raison de santé. Monsieur le Maire précise que Cédric ASSELINE a énormément de travail au sein de son entreprise avec des problèmes de personnel. Il devrait être de retour au sein de l'assemblée en septembre.

## **3. Commission de révision des listes électorales : remplacement de Jacqueline HOUGHTON**

Monsieur le Maire rappelle que Jacqueline HOUGHTON était membre de la commission de révision des listes électorales. Elle doit donc être remplacée. La candidature de Yannis GIRARD est proposée.

Catherine POT avait compris que les membres de cette commission devaient être pris dans l'ordre du tableau. Il lui est répondu qu'en effet pour la première commission entre 2020 et 2023, c'était le cas, mais la Préfecture qui maintient dans la circulaire, l'ordre du tableau précise également qu'il est préférable de ne pas reconduire les membres de l'ancienne commission pour les trois ans à venir...

Le Conseil Municipal valide la candidature de Yannis GIRARD au sein de la commission de révision des listes électorales.

## **4. FSL 2023 (Fonds de Solidarité pour le Logement)**

Comme chaque année, le Conseil Départemental a transmis la participation au FSL 2023 avec une cotisation de 0.70€ par habitant, soit un total de 1603.70€.

En 2022, ce fonds a participé au relogement de 891 ménages et 1445 ménages ont été aidés pour le paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie, de chauffage et d'eau.

Monsieur le Maire précise que ce fonds est bien employé et que les aides sont importantes par rapport aux contributions que les communes peuvent apporter. C'est un fonds géré par le Département.

Catherine POT précise que ce fonds vient en complément des actions du CCAS. Annie POISSON fait remarquer que le FSL intervient notamment pour les dépôts de garantie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation au FSL pour l'année 2023.

#### **5. Nouveaux tarifs pour les marchés forains :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une première augmentation avait été votée en début de mandat.

Suite aux réunions avec les syndicats de marchés forains et des réunions de travail en comité des marchés, Monsieur le Maire propose de revoir à la hausse les tarifs 2023 pour les marchés forains (1€ le ml hors saison et 1€70 le ml en saison). Il précise que les tarifs basse saison ne sont pas modifiés.

Il précise également la proposition du comité des marchés d'appliquer une remise de 20% si le commerçant règle l'ensemble de sa présence en saison en une seule fois.

Bertrand LADUNE se demande pourquoi, en hiver, sur les marchés, il y a des places vacantes, créant des « trous » entre les étals. Monsieur le Maire lui précise que c'est une règle des commerçants qui veulent rester sur leurs emplacements.

Les marchés contribuent à l'attractivité de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'année 2022 a fait l'objet de 4 exclusions temporaires pour mauvais comportements. Depuis le début de l'année, tout est rentré dans l'ordre.

Toutes explications entendues, les nouveaux tarifs sont votés à l'unanimité.

#### **6. Référent déontologue : Convention avec le Centre de Gestion de la Manche**

La Loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Une réflexion a été engagée par l'Association Départementale des Maires de la Manche et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche en vue de proposer une solution clé en main facilitant la mise en œuvre de cette nouvelle obligation légale.

Cette solution consiste en la mise à disposition pour les collectivités qui le souhaitent, d'un référent déontologue mutualisé à l'échelle départementale, sous la forme d'un collège composé de tiers indépendants, reconnus pour leur expérience et leurs compétences.

Cette solution est proposée au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité. Une somme de 100€ sera facturée pour chaque saisine recevable. C'est le référent qui décide ou non de la recevabilité de la saisine.

Gilbert CHODORGE estime en effet que cette mutualisation d'un expert indépendant est une bonne chose.

#### **7. Règlement des factures de branchements eau et assainissement 5 rue Dessus le Bourg**

Monsieur le Maire fait état d'un accord ancien d'une dizaine d'années qui avait été passé entre la municipalité et Madame VASSELIN, au moment de la réfection de la rue Dessus le Bourg. A l'époque, la voie devait être élargie et une petite bande de terrain a été mise à disposition par Madame VASSELIN. En contrepartie, il était convenu que la Mairie viabiliserait une partie de son terrain après division, mais cela n'a jamais été réalisé. La municipalité actuelle a donc honoré l'accord précédent.

Il est cependant nécessaire que le Conseil Municipal autorise le règlement des factures qui sont pour l'instant de 2790.90€ pour la SAUR et 2 973.06€ TTC pour VEOLIA.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise cependant qu'à l'époque le service des eaux et d'assainissement était municipal, le coût aurait été moindre si cela avait été réalisé en régie.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise ces règlements à l'unanimité.

### **8. FAJ 2023 (Fonds d'Aide aux Jeunes)**

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation 2023 pour le Fonds d'Aide aux Jeunes est de 0.23€ par habitant, soit un montant de 526.93€. Il vous est proposé d'apporter comme chaque année, le soutien de la commune à ce fonds.

En 2022, 914 jeunes ont bénéficié du FAJ par le biais d'une aide individuelle ou d'actions collectives.

Sue le volet individuel, les soutiens peuvent porter sur deux axes :

- Aides liées à la subsistance : frais liés à l'alimentation, à l'hygiène et aux vêtements de première nécessité.

- Aides liées à l'insertion : vêtements ou outils professionnels, frais liés à une formation, mobilité. En 2022, 86 aides ont été distribuées pour le financement du permis de conduire.

Le FAJ soutient également des actions collectives. A titre d'exemple, le FAJ a notamment contribué au financement d'une entreprise éphémère portée par 19 jeunes du Cotentin.

Le Conseil Municipal, jugeant de très bonnes actions réalisées par ce fonds, accepte à l'unanimité la participation de la commune pour l'année 2023.

### **9. Règlement facture Eau logement la Poste – Résiliation**

Monsieur le Maire rappelle que Mme Marie-Charlotte PASSOT a quitté le logement au-dessus de la Poste le 1<sup>er</sup> Juin 2022, les gendarmes réservistes ont ensuite occupé ce logement. La résiliation n'ayant pas été effectuée, une première facture au nom de Madame PASSOT avait déjà été réglée suite à une décision du Conseil Municipal pour la période occupée par les gendarmes., Elle présente une nouvelle facture pour la résiliation de ses contrats d'un montant de 93.04€ afin que la commune la règle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le règlement de cette facture au motif que les frais de résiliation sont dues par les locataires. Il n'y a en effet aucune consommation sur cette facture.

### **La parole est donnée aux Conseillers :**

Catherine POT demande si dans le cadre des aménagements des entrées de ville, les bâches du carrefour Boudet vont rester en place ?

Jean-Pierre LEQUERTIER est désolé, mais pour l'instant, il n'a pas de réponse à lui apporter. Il précise les problèmes rencontrés avec les entreprises tout au long de ce chantier. Une ultime réunion est prévue le 13 juillet. Il va falloir trouver une solution, les Services Techniques vont sans doute terminer ce chantier. C'est en effet insupportable de voir autant de plantes abîmées, desséchées... Les arbres semblent être repris au carrefour Boudet mais il n'en est pas de même sur le terre-plein du Havre.

Bertrand LADUNE demande d'où viennent ces problèmes ? Il lui est répondu que les entreprises n'étaient pas compétentes pour ce chantier. Mais tout le monde est d'accord avec Catherine POT, il convient d'améliorer rapidement l'esthétisme de cette entrée de ville.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise d'ailleurs que la partie réalisée par les Services Techniques est bien plus réussie. Bertrand LADUNE félicite d'ailleurs les services, car ils ont œuvré en plein soleil. Il tient également à remercier Jérôme MARTIN pour sa réactivité quand on lui demande une intervention.

Monsieur le Maire précise que les premières manifestations ont eu lieu et qu'il a déjà eu des remerciements pour l'aide de la commune. Il remercie l'ensemble des services, techniques et administratifs qui œuvrent pour que tout se déroule pour le mieux.

- La semaine à venir s'annonce chargée en évènements :
- Fête des littoraux : intervention de Jean-Pierre LEQUERTIER vendredi 7 juillet sur la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral
- Apéro concert du lundi dans le parc
- Marché Nocturne à la plage
- Arrivée du Tour des Ports et Conférences dans le cadre du label Protection des Océans
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Week-end Festival de la Gliss avec des champions français et internationaux, dont un jeune espagnol de 12 ans classé dans les 10 premiers mondiaux, le spectacle devrait être assuré.

Monsieur le Maire remercie également l'Office de Tourisme et les associations pour leur engagement dans les animations.

Yveline BONNET précise que l'entreprise qui avait été retenue pour la chaire à prêcher de l'Eglise du Bourg, pour raison de maladie de la personne en charge de cette restauration. Deux autres offres sont parvenues, l'une à 11 225€ et l'autre à 30 000€.

La séance est levée à 19h00.

Vu, le Maire, David LEGOUET,



